L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX No 73, rue de Chartres. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 28 MARS 1865. Entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS
MARDI MATIN, 28 MARS.

Ventes à l'encan de ce jour.

Pour les détails et l'heure des ventes voir aux annonces

Par E. Roger & Co.—A leur salle de ventes, cinq cent cinq lots de marchandises sèches américaines et étrangères.

Par O. Léonnet—A la Bourse des Négociants et des Exécuteurs, bons de la ville en faveur du chemin de fer de Jackson

Par R. Gutierrez—Au coin des rues St Pierre et Villere le stock de laiterie grocerie.

Par F. Fernandez—rue de Chartres, entre Madison et Dumaine, les meubles de la résidence.

Par S. Guesnon—rue St. Philippe, entre Bienville et Bienville, une vacherie.

Par J. B. Crossat, dans la rue d'Espagne, No 95, meubles.

Par J. P. Boisseau, au coin des rues Magazine et Gravier, beurre de Goshen, vin rouge, petits pois, sucre, mélasse, épaule, &c.

Par D. E. Morphy, rue Villere, entre Hercules et le Chemin du Bayou, les meubles de la résidence. Bois d'entrepot Delta, mais.

☞ A la seconde page de notre feuille, se trouvent les nouvelles qui ont paru dans notre édition d'hier soir, les annonces de spectacles, &c., les départs de bateaux et de navires, et les ventes par le shérif et le marshall.

LA CONSCRIPTION.

Liste des noms des personnes tombées au sort.

Nous publions dans notre partie anglaise la liste des noms des personnes tombées au sort. On verra que 1750 noms ont déjà été tirés pour le Premier District.

Nous publierons les noms du Second District dans notre partie française.

Enrôlement—On trouvera dans nos annonces un nouvel ordre sur l'enrôlement

Les guérillas près de Washington.

Nous lisons dans une correspondance de Washington au St Louis *Republican*, sous la date du 16 mars:

"Dans ma dernière lettre je vous parlais de la force des guérillas sécessionistes qui ont reparu dans les comtés de Fairfax et de Loudoun, évidemment prêts à inaugurer une vigoureuse campagne de printemps. Depuis, ils se sont mis énergiquement à l'œuvre et leur maraudage près de Washington est tout à la fois une preuve de leur audace et de l'inertie de nos commandants militaires dont le devoir serait de les poursuivre et de les traiter comme ils le méritent.

Dimanche dernier, une force considérable de guérillas fit son apparition entre Vienna et Falls Church et attaqua immédiatement un petit corps de notre cavalerie qui faisait une reconnaissance de ce côté. Deux de nos hommes furent tués, deux autres blessés et plusieurs furent pris. Le reste de la cavalerie se dispersa et réussit à atteindre Falls Church par petites détachements. Les guérillas disparurent pour un moment, mais, pensant qu'ils avaient les coudées libres, ils reviennent dire, par un prisonnier américain, à l'officier commandant de place à Falls Church, qu'ils se trouvaient à quelques milles dans les pinèdes et qu'ils l'invitaient poliment à un rendez-vous sur la route afin d'avoir une brosse ensemble, à la condition de se passer d'artillerie, attendu qu'ils n'en avaient pas.

Ils disent qu'ils étaient de la bande de Little White; mais la prudence empêcha d'accepter leur proposition, car on pensait que la bande se composait des hommes de Mosby, de White et de Kincheloe, au nombre de 600 en tout, nombre suffisant pour faire face à toute force de cavalerie qu'on aurait pu rassembler en ce moment.

Dans la même journée, environ 30 guérillas portant des uniformes fédéraux, passèrent à travers nos lignes et se rendirent à Munson Hill, à sept milles d'ici. Ils pénétrèrent dans le magasin aux provisions et dans l'écurie de M. Munson et y prirent tout ce qu'ils trouvèrent à leur convenance.

Le magasin fut pillé et ils enlevèrent de l'écurie six chevaux et un nègre qu'ils emmenèrent en lieu de sureté. Pendant qu'ils faisaient cette razzia, ils envoyèrent des éclaireurs sur la route d'Alexandria au point d'intersection du chemin de traverse de Bailey, à cinq milles seulement de Washington.

Dans la soirée, une bande nombreuse de guérillas cerna et captura un détachement du Pennsylvanie cavalerie de New York, qui escortait un train vide de Lorinville à Vienna, à un point éloigné de 9 milles de la ville.

Ils s'étaient embusqués dans les pinèdes le long de la route et cernèrent complètement le détachement de cavalerie. Les rapports sur le nombre des prisonniers varient de seize à quatre-vingts. On dit que cette cavalerie s'est rendue sans résistance par la facilité avec laquelle elle tombe dans les ambuscades et se rend aux guérillas ou par la disposition où elle est toujours de leur échapper par la fuite.

Départ d'un steamer pour le Rio-Grande.—Le steamer mexicain *Cornudelia*, en partance pour Bagdad et Matamoros, ayant été expédié par les autorités, les passagers doivent se procurer immédiatement leurs passeports.

Le Gov. Bailey — Ce steamer, allant à Matamoros, ne partira que le samedi 1er avril.

LE NOUVEAU BILL D'EXEMPTION DU CONGRES DE RICHMOND.

Les hommes au-dessus de 45ans pourront ils être détachés comme agriculteurs.

(*Richmond Dispatch.*)

Ce qui suit est le bill d'exemption finalement consenti et voté par les deux Chambres du Congrès Confédéré et présenté à la signature du Président. Le bill concerne et intéresse un grand nombre de gens.

Bill pour réduire le nombre des exemptions.

Le Congrès des Etats Confédérés d'Amérique, décrète que la clause de "l'Acte pour organiser des forces pour servir pendant la guerre," approuvé le 17 février 1864, exemptant une personne comme économe ou agriculteur pour chaque ferme ou plantation où il y a, à des moments donnés, 15 travailleurs robustes et valides, entre les âges de 16 et de 50 ans, à de certaines conditions, est rappelée par la présente loi, et les dites personnes seront sujettes au service militaire jusqu'à l'expiration du temps pour lequel elles s'étaient assuré des exemptions en donnant des cautions pour un an à partir de cette date. Pourvu que des exemptions de personnes au-dessus de 45 ans puissent être accordées sous les clauses de l'acte précité.

Sect. 2—Aucune exemption ou mission détachée ne sera accordée par le président ou le secrétaire de la guerre, en vertu du dit acte, excepté aux personnes qui ayant été visitées par un comité de chirurgiens auront été trouvées incapables de remplir un service en campagne; aux personnes qui sont au dessus de 45 ans et aux artisans, ouvriers et travailleurs employés dans les bureaux de mine et de mine partout où le travail esclave ne pourra pas être employé avec sûreté et aux personnes d'habileté scientifique, employés par le gouvernement confédéré ou de l'Etat, et connues pour être des travailleurs, des artisans et des personnes d'habileté scientifique; et en suivant les mêmes exceptions, toutes exemptions et toutes missions spéciales accordées jusqu'à présent par le président ou le secrétaire de la guerre en vertu du dit acte sont par la présente foi révoquée.

Sect. 3—Tous les artisans et les ouvriers ha biles qui sont engagés dans les travaux des gouvernements des Etats Confédérés, seront par la présente exemptés de tout service militaire pendant tout le temps qu'ils resteront engagés dans ces travaux.

M. Stephen Mazeytt—Cet intrépide voyageur, qui narre avec tant de charme et d'esprit, ses nombreuses aventures dans les cinq parties du monde, fera ce soir une lecture au Masonic Hall. Les billets se vendent à la porte. Voir l'annonce.

Grande vente de marchandises sèches—Mercredi, 29 du courant, à 10 heures du matin, au magasin de MM. Simon Loeb & Co, rue de Chartres No 9, près de la rue du Canal, sera vendu par MM. Hoffman & Marks, encanteurs, un immense assortiment de marchandises sèches, retirées de la goélette Lizzie dont le départ a été retardé. Cette vente sera faite sans aucune réserve et nous la recommandons à l'attention du public. Les articles qui seront offerts aux acheteurs sont d'une variété infinie et très convenables pour la saison. Les conditions seront annoncées à l'encan même. Voyez l'annonce.

Vins, eaux-de-vie, liqueurs, &c.—MM. Oscar Bercier & Cie, No 17 rue St. Louis, ont reçu par le navire français *Hermitte*, et vendront au drawback et à l'acquitté, un assortiment considérable de vins rouges et blancs, en barriques et en caisses, d'eaux-de-vie, de vermouth, liqueurs, kirsch, cordiaux, &c, &c. Voir l'annonce.

Opinion du *Sentinel* de Richmond sur l'amnistie des nègres

(*Extrait de ce journal.*)

Les Chambres ont adopté hier l'amendement du Sénat sur le bill des nègres, qui autorise plus que la signature du président pour devenir loi. Nous ne partageons en les opinions de ceux qui ont été opposées à la mesure et toutes les conditions de ceux qui l'ont soutenue, quant à l'étendue des conséquences qu'elle peut avoir.

Il y a des hommes que je voirait entendre de la bouche de notre éditeur social et qui en font sortir toute espèce de monstres fabuleux, quand ce n'est simplement qu'une portion de notre population africaine dont on ferait une classe à part pour les services signalés qu'elle aura rendus. D'après cela il n'y a pas de raison d'appréhender de faitales ni même des conséquences sérieusement préjudiciables. C'est tout ce qu'on peut dire de la question sous tous ses rapports. Mais ce n'est en aucune manière une question pratique. Il ne peut rien y avoir de la conséquence. La seule question qui nous reste à résoudre et de savoir si nous combattrons *ou* et *contre* ces nouvelles recrues.

C'est une question entre une légère modification de notre société, par nous-mêmes pour une bonne raison et un bon but, et la subversion totale de cette société dans un moyen bien différent. Avec le gouvernement dans nos mains, ce qui assurerait notre indépendance, nous protégerons nullement cette société par des lois convenables. Avec le gouvernement en enlève, de nous-mêmes, ce qui arriverait et nous en ne conserve, les lois ne seraient envoyées de Washington. Il y a un monde de différence dans les deux cas. Nous n'avons pas besoin d'insister sur un point que chacun doit saisir. Ceux qui soutiennent que ces cas sont identiques ou qu'ils ont pris une injustice à la question et sont injustes qu'ils embrassent. Nous n'admettons ni les conséquences ni les prophéties qui nous présentent comme les fruits de notre politique, car les deux sortes de conjectures vont trop loin et sont inimaginaires.

Mais les conséquences de la subjugation par les Yankees défient toutes les conjectures et devraient être acceptées comme un excès d'autre coup plus grand qu'aucun recrutement que nous pourrions faire en propriétés et en peuple.

On a objecté à la nouvelle politique qu'elle viendrait tard. Nous ne le pensons pas trop et cela est, à qui la faute? C'est entièrement la faute de ceux qui aujourd'hui veulent en faire un objet. Ils parlent vrai, ils ne contredisent eux-mêmes, et font un argument du tort même qu'ils ont eu. Mais trêve d'argument en faveur pour le moment. Nous nous sommes livrés à ces quelques courtes remarques simplement pour dissiper quelques appréhensions honnêtes mais mal fondées et injustes, et aussi pour faire les pas sur des dernières décisions. Ce qui nous reste maintenant à faire c'est d'accepter de bonne foi ce qui est devenu la loi du pays et de nous y soumettre. Rétablir la sécurité intérieure avec l'honnêteté de gens qui désirent que les preuves réussissent. Notre première et notre plus grande affaire est de battre les Yankees. Pour atteindre ce but, il n'est pas de prix trop élevé que nous ne devions payer, il n'est pas de sacrifice trop grand que nous ne devions faire.

LEGISLATIVE — mars.

Sénat—M. Royce fait un rapport défavorable à la pétition sur les impressions d'Etat présentée par M. Miro.

Sur motion, les pétitions des divers comtés sont reçues dans lesquelles le sénateur des environs.

M. W. H. Lawton annonce qu'il présentera un bill relatif aux devoirs civiques, aux de l'Assemblée et ce soir.

Avis est donné qu'un bill sera présenté pour modifier avec les lois de prescription.

M. Watson prévient le Sénat qu'il demandera la convocation d'une nouvelle convention pour réviser la Constitution.

M. Montamat donne avis qu'il présentera un bill relatif à la Cour provisoire des Etats-Unis.

La résolution pour obtenir un emprunt est référée au comité des voies et moyens. Cet emprunt est pour subvenir aux besoins de l'Etat.

Pendant la discussion sur l'acte relatif aux travaux de la compagnie d'amélioration des terres du Bayou Lafourche et du Mississippi, le Sénat s'ajourne.

La Chambre n'étant pas en séance, il n'y a pas rapport.

CHRONIQUE LOCALE

Accident—Ch. Buchanan, jeune homme de la confiance, employé en qualité d'ouvrier sur un des chemins de fer, est tombé entre deux wagons et a été tué. Les détails ont été publiés sur le corps.

Nous apprenons que l'habitant juda Chinghouge et qui il était venu en ville hier.

Un voleur sérieux—Un individu entra dimanche soir, dans une boutique de barbier de la rue Royale, près Quartier, et en enleva un habillement et une montre. Le voleur fut vu et informé et promit de découvrir le coupable. A peine s'était-il mis en campagne, qu'il rencontra Jno Dennis dont le linge volé orniait la personne. Dennis fut arrêté, mais il opposa une résistance désespérée à l'officier et parvint à s'évader. M. Evans fit un bel un bel habit, toujours à l'estoque et une autre au vestiaire. Il est à l'hospital.

Photographie artistique—MM. Polycarpe et Legras viennent de louer au No 140 rue du CANAL, entre St-CHARLES et CARONDELET, un salon de photographie qui prouvent du travailler avec les meilleurs établissements de ce genre à la Nlle-Orléans. Ils n'ont rien épargné pour que leurs épreuves soient toutes les conditions artistiques qui font de la photographie avec intelligence et goût indispensables sources de la peinture. Les couleurs aux gages de la nature, rien n'est mis à la disposition des dames. L'encadrement, le cartonnage fin et le retouches sont dans l'établissement. M. Pereyra, dont on a apprécier le talent fin et distingué, donnera un cours des leçons de dessin et de peinture. Voir aux annonces.

Remplaçants—MM. A. S. Newmann & Co, No 17, rue St. Charles, ayant donné un bel dépôt au cautionnement entre les mains de [illegible], son autorisés à fournir des remplaçants à ceux qui le veut d'autres pour un service [illegible] Les dames de notre [illegible] sont libérales et fournissent promptement les remplaçants demandés.

☞ MM. ANDREWS et McBETH, No 100 Canal, ayant fourni le cautionnement requis pour le fidèle accomplissement des obligations qu'ils peuvent contracter vis-à-vis du public, ont obtenu du colonel Sheldon Sturges, chef du recrutement, et assistant maréchal-général, l'autorisation de fournir des remplaçants aux personnes qui s'adresseront à eux dans ce but.

FEUILLETON.

LES JALOUX.

LE GENERAL CHARDIN.

PAR A. DE GONDRECOURT

X.—Suite.

—Ah! si j'eu avais, mais l'... mais qui sait... j'en aurai peut-être bien un jour, et alors, mon pauvre cher enfant.....

—Jules! est ce que son avenir t'inquiète? un garçon si gentiment lancé!.....

—Ce n'est pas tout que d'être lancé, il faut encore arriver, et sans argent, nom d'une pipe! c'est dur, c'est long, c'est triste! Voyez-vous, mon général, on ne connaît guère que ce petit Poncet qui ait fait son chemin avec des cailloux dans ses poches.... encore, *c'est* des inventions.

—Bah! et le comte Chardin?

—Oh! vous, s'écria Bernard avec un martial élan, ce sont les boulets qui vous ont pourfié. Par malheur, on ne tire plus le canon qu'aux loyalides. Et puis, d'ailleurs, mon fils vise à la magistrature.

—Je suis là pour l'aider.

—J'y compte bien un peu, mon général, et si je réussis dans mon projet....

—Quel est ton projet?

—Dame! je voudrais marier Jules.

—Oui, oui, j'ai cru surprendre une inclination.

—Vraiment?

—Il m'a semblé que la petite cousine Lucrèce.....

—Ce sont les badauds qui ont dit cela. Lucrèce est une bonne fille, mais elle est comme nous, elle n'a pas le sou, et il faut que Jules fasse une riche alliance. Ah! j'en connais une, moi, une héritière, si je croit que ça pourrait s'arranger, moyennant que nous aurions une position.

—Conte-moi cela. De qui s'agit-il?

—Impossible de vous nommer la personne. Jules m'a fait promesse de garder son secret jusqu'à ce qu'il ait de fors *atouts* dans son jeu, et comme il est le premier intéressé.....

—Soit! je ne te demande plus rien.

—Je vous dirais donc, reprit Bernard, contrarié de la trop grande discrétion du général, je vous dirais que, si nous avions une position, les parents de la demoiselle se laisseraient tenter, et j'ai rêvé toute la nuit à cette bienheureuse position..... Ah! quel enchantement de tête!

—Si tu ne t'expliques pas mieux, je ne te comprendrai jamais. A-t-il fait un beau rêve? Y puis-je quelque chose? Sapeloite! parlemoi français.

—Le rêve est superbe, et vous y pouvez tout. Voilà ce que je sais de français, mon général.

—Qu'est-du garçon, cousin.

—Vous voulez en savoir plus long? Eh bien! tant pis! je me risque, et si Mme Bernard se fâche, vous m'aiderai à la faire tête. Voici la chose: Je passe pour avare dans le pays, parce que, non sur ma, j'ai amassé quelques mille francs. Et, comme il arrive toujours, on me croit riche quand je ne suis qu'à l'abri du besoin. Cette réputation m'a valu une ancienne, mais elle ne m'a pas fait les parents de la demoiselle en question, par mon fils. Il les a vus du [illegible] et je ne que un petit [illegible]. Dans [illegible] de la terre, [illegible] Seulement, il faut de l'argent pour séduire, et je ne peux avoir de l'argent qu'en déplaçant mes petits capitaux, ce qui serait révéler ma pauvreté.

—Eh! c'est là qui est clair, interrompit avec confiance le général, je viens que demander l'argent qu'il te faut fait!

—Je viens vous demander si vous ne pourriez pas me prêter de quoi payer comptant la métairie de Patron, qui appartient aux héritiers du défunt La [illegible].

—Combien?

—Ça pourra faire [illegible] francs.

—[illegible] 25,000 francs.

—Mon général, pourrais-je vous [illegible] avec?

—C'est bon, ne bougeons pas du tout, mais prends ce coupon qui [illegible] tu aura à me demander quelque chose, vas droit au but, je n'aime pas à perdre mon temps en paroles inutiles.

—Je [illegible] que c'est bon [illegible] sol.

—Mon général, c'est entendu, ça [illegible] cent mil [illegible] que [illegible] je accepte [illegible] Voyons, [illegible] Qu'est ce que [illegible] demandé à le général.

C'est la comtesse, ma belle cousine, répondit Bernard [illegible] mon [illegible] avec [illegible]